



Éléments issus de documents de référence du Parc et de documents de partenaires

Cette note rassemble des documents de référence et d'actualité pour la gestion du Parc ainsi que des documents de positionnement de portée supra-territoriale.

Ces pièces ont à la fois pour objet d'alimenter les travaux du séminaire et de donner un cadre de référence aux participants.

Les 5 orientations stratégiques de la vision partagée de l'établissement public du Parc national de la Vanoise

La « Vision partagée » résulte d'une réflexion collective au sein de l'établissement du Parc. Il formule la vision partagée de l'équipe sur les valeurs, les objectifs et l'ambition pour le Parc.

Ce travail est issu d'une démarche de management ayant réunie tous les personnels autour d'un projet d'équipe, dans lequel ils se sont largement impliqués et auquel ils ont adhéré.

Les 5 orientations stratégiques se déclinent en une feuille de route opérationnelle actualisée chaque année :

- Anticiper, notamment par une veille permanente, les évolutions ayant un impact sur le territoire et l'activité du Parc.
- Assurer la compatibilité entre l'activité humaine, la préservation de la biodiversité et le caractère du Parc.
- Conforter le rayonnement du Parc auprès de tous les publics à travers notamment la communication et l'action internationale.
- Renforcer l'éducation à l'environnement.
- Renforcer l'éco-exemplarité en interne

La structuration du 6° programme d'aménagement 2003 - 2009 du Parc national de la Vanoise

Le programme d'aménagement est la référence de l'établissement en matière d'action pour la période concernée. Il est précisé par des plans de gestion des secteurs pour décliner l'action au niveau des parties de territoire concernées.

Outil de management, il définit des objectifs à long terme et des objectifs opérationnels. Il identifie des actions à mener pour les atteindre, distingue les secteurs géographiques concernés (zone centrale, zone périphérique, ensemble du Parc), le niveau de priorité. Il précise la période de réalisation des actions.

Le programme s'adresse aux agents et à tous les partenaires de l'établissement. Ils sont validés par le Conseil d'administration et le Ministère de tutelle. Le programme actuel couvre la période 2003-2009 et sera prorogé jusqu'à l'approbation de la charte qui prendra le relais.

1 - Biodiversité

- Maintenir une diversité globale des habitats et des espèces
- Préserver en priorité certains habitats et espèces de très fort intérêt patrimonial
- Contribuer à l'action de l'État sur des sites à finalité de préservation spécifiques
- Rendre compatibles les activités humaines avec la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles
- Constituer un territoire de référence pour la recherche scientifique et le suivi de l'évolution des habitats et des espèces sur le long terme

2 - Caractère du Parc

- Respecter le caractère du Parc
- Préserver les paysages et les sites
- Révéler, préserver et transmettre la mémoire du Parc

3 - Agriculture

- Contribuer à une gestion agricole compatible avec un développement durable
- Concevoir les équipements d'alpage de façon adaptée à la préservation des milieux, des ressources naturelles et des paysages
- Optimiser les interactions entre agriculture et faune sauvage

4 - Découverte du Parc et gestion de la fréquentation touristique

- Optimiser les accès routiers aux sites fréquentés et répartir les flux entre ces sites
- Maîtriser les pratiques de découverte de l'espace Parc
- Développer un réseau cohérent d'hébergements liés à la randonnée

5 - Communication, animation, pédagogie

- Intégrer le parc à la vie des vallées pour mieux faire comprendre et relayer son rayon d'action
- Sensibiliser les jeunes publics, acteurs de demain
- Accueillir les visiteurs sur le territoire
 - Informer et sensibiliser le grand public hors territoire
- Renforcer la communication interne pour une meilleure unité et cohérence de la communication du Parc

6 - Contribution au développement local

- Développer des synergies entre le Parc et les acteurs locaux
- Mettre en valeur l'identité du territoire
- Promouvoir une démarche de développement durable

7 - Relations internationales

- Développer des synergies avec des parcs étrangers
- Valoriser l'expérience du Parc et renforcer son image et sa notoriété au service du territoire

8 - Moyens

- Le personnel - Outils et méthodes - Moyens matériels et financiers

L'évaluation intermédiaire du programme d'aménagement

A mi-parcours du programme d'aménagement, une évaluation a été entreprise en 2006 avec l'aide d'un consultant extérieur pour dresser un bilan de l'avancement des actions inscrites et de leurs conditions de réalisation. Le bilan a été confronté au contexte actuel. Il fournit au Parc les éléments pour réorienter et ajuster les priorités du programme pour mieux l'adapter aux réalités du terrain et des moyens (humains et financiers) disponibles et rechercher une meilleure adéquation entre le programme d'actions et les attentes des partenaires.

Les conclusions de l'évaluation comportent 22 propositions :

- 1 Poursuivre et valoriser le système de suivi des activités mis en place en 2004.
- 2 Prolonger la réflexion sur la possibilité de localiser les actions réalisées.
- 3 Actualiser à la marge le programme d'aménagement pour tenir compte des priorités.
- 4 Faciliter la lecture et la compréhension des objectifs et résultats attendus du programme d'aménagement.
- 4 Communiquer d'avantage sur l'intervention de l'établissement, notamment dans la zone périphérique.
- 6 Faire le lien entre les conclusions de l'évaluation et le travail de vision partagée.
- 7 Introduire dans les pratiques de travail portant sur les actions pilotes et partenariales, l'innovation et le « droit à l'erreur ».
- 8 Redéfinir les corpus de connaissances indispensables au regard des évolutions des missions du Parc et de l'évolution des enjeux et du contexte.
- 9 Se donner les moyens d'un passage opérationnel significatif vers des actions de gestion des milieux.
- 10 Amplifier les actions de valorisation à destination de la population et des acteurs locaux.
- 11 Déployer l'intranet géographique du Parc.
- 12 Décliner les conventions du point de vue opérationnel et communiquer sur leurs objectifs et leur utilité.
- 13 Développer les liens entre les acteurs intermédiaires et les acteurs locaux.
- 14 Renforcer l'action du Parc en matière de sensibilisation.
- 15 Définir la stratégie du Parc et son message en matière de sensibilisation des jeunes publics en s'appuyant sur la convention en cours avec l'Éducation nationale.
- 16 Mettre en place un système de mutualisation et de suivi des actions pédagogiques réalisées par le Parc.
- 17 Améliorer la communication et le transfert d'information à destination des enseignants de la zone périphérique sur ce que propose le Parc.
- 18 Maintenir les spécificités « Parc » dans les actions de sensibilisation.
- 19 Expliciter et formaliser le rôle du Parc en matière d'appui technique.
- 20 Clarifier en interne au Parc le processus d'intervention auprès des partenaires.
- 21 Définir une communication adaptée sur les compétences du Parc auprès des partenaires et plus particulièrement des collectivités.
- 22 Mieux identifier – et en partenariat – les projets susceptibles de faire l'objet d'un accompagnement du Parc.

Charte révisée du Parc naturel régional de Chartreuse

Les parcs naturels régionaux élaborent et appliquent une charte de protection des patrimoines et de développement durable sur des territoires de libre adhésion. Créé en 1995, le Parc naturel régional de Chartreuse a conduit à bien la révision de sa charte qui a été approuvée en 2008. A la faveur de cette révision, 10 communes nouvelles sont venues s'associer aux 52 communes qui ont fondé le Parc.

Les orientations stratégiques de la charte 2008-2019 s'organisent autour de trois axes :

1 - S'appuyer sur le dynamisme des acteurs locaux pour porter et partager le territoire

- Renforcer l'adhésion des habitants en faisant partager la connaissance
- Accroître l'implication des acteurs économiques et sociaux
- Imaginer une nouvelle gouvernance en impliquant mieux les acteurs du territoire
- Développer les collaborations entre territoire de montagne et régions urbaines

2 - Protéger et valoriser ensemble et au quotidien les patrimoines de Chartreuse

- Engager une politique de gestion de l'espace pour coordonner les actions en faveur de la qualité des paysages
- Promouvoir une gestion durable de l'environnement, des milieux naturels et des espèces montagnardes
- Gérer les ressources naturelles de montagne au plus près des besoins actuels tout en préservant le capital patrimonial
- Valoriser les patrimoines culturels locaux et les pratiques locales

3 - Mobiliser les atouts de la Chartreuse pour un développement endogène durable de montagne

- Accompagner la consolidation et la diversification de l'économie locale
- Pour une agriculture vivante indispensable et bien identifiée
- S'appuyer sur la forêt, ressource et patrimoine emblématiques de la Chartreuse
- Vers un tourisme des quatre saisons en moyenne montagne, durable et ambitieux
- Maintenir un tissu économique et social vivant par la qualité de l'accueil, des services et des transports

Travaux de l'Association nationale des élus de la montagne

Lors du 23^{ème} congrès de leur association nationale (octobre 2007), les élus de la montagne ont rédigé un rapport « Au delà du changement climatique, les défis de l'avenir de la montagne ». Établi dans le contexte du Grenelle de l'environnement, il pose les enjeux de l'avenir au regard de la situation actuelle et présente un ensemble de propositions concrètes.

Les enjeux de la montagne :

Le changement climatique et ses répercussion dans les zones de montagne

Le changement climatique, phénomène global

L'évolution en zone de montagne

L'impact des manifestations probables

L'appropriation territoriale de changement climatique

Les collectivités de montagne, avant-garde du développement durable

L'agriculture et la forêt, clés de l'adaptation

L'adaptation durable du tourisme par la qualité et la promotion du territoire

Le changement des formes et des modalités d'accueil

La gestion et l'anticipation des incertitudes

La protection des habitants et des activités

L'évolution de l'offre touristique

Des outils pour observer et des institutions pour agir

Les 21 propositions :

- 1 Créer une dotation spécifique aux territoires à haute valeur environnementale au sein de la DGF.
- 2 Soutenir les missions environnementales de l'agriculture.
- 3 Entretien des alpages par le soutien au pastoralisme et gérer la ressource en eau.
- 4 Valoriser les productions agricoles en protégeant les labels et les appellations d'origine.
- 5 Dynamiser la filière bois en montagne avec de nouveaux débouchés.
- 6 Soutenir les collectivités de montagne qui souhaitent investir dans la production d'énergie à partir de la biomasse.
- 7 Promouvoir l'approche territoriale de l'offre touristique.
- 8 Requalifier l'immobilier touristique et l'adapter au changement climatique.
- 9 Soutenir les mutations du secteur hôtelier.
- 10 Renouveler les formes d'accueil en montagne.
- 11 Agir globalement sur les populations permanentes.
- 12 Développer les transports en commun pour les déplacements locaux et touristiques.
- 13 Mettre en place une veille active sur les risques naturels.
- 14 Préserver la ressources en eau.
- 15 Relancer la recherche sur les essences sylvicoles pour maintenir l'exploitation forestière en montagne.
- 16 Diversifier l'offre touristique hivernale.
- 17 Créer un Fonds Neige.
- 18 Améliorer la visibilité et l'accessibilité de l'offre de montagne.
- 19 Donner des fondations solides à l'attractivité de la montagne.
- 20 Créer un observatoire du changement climatique en montagne.
- 21 Créer un Fonds européens d'adaptation aux effets du changement climatiques en montagne.

Les tables rondes du Grenelle de l'environnement

Le Grenelle de l'environnement a réuni l'État et les représentants de la société civile pour définir une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Les débats autour des tables rondes des 24, 25 et 26 octobre 2007 ont tourné autour de quatre thématiques.

1 Lutter contre le changement climatiques

- 1.1 Une accélération très volontariste des progrès sur le bâtiment.
- 1.2 Un changement drastique de stratégie dans les transports.
- 1.3 Un urbanisme plus efficace et plus équitable.
- 1.4 Les énergies : réduire les consommations et le contenu en carbone de la productions.
- 1.5 Donner une nouvelle impulsion à la recherche et élaborer un plan d'adaptation au changement climatique.

2 Préserver et gérer la biodiversité et les milieux naturels

- 2.1 Arrêter la perte de biodiversité et conforter la richesse du vivant.
- 2.2 Retrouver une bonne qualité écologique des eaux et en assurer le caractère renouvelable.
- 2.3 Des agricultures diversifiées, productives et durables.
- 2.4 Un cadre rigoureux et transparent pour les OGM et les biotechnologies.

3 Préserver la santé et l'environnement tout en stimulant l'économie

- 3.1 Mieux connaître, encadre et réduire l'usage des substances à effets nocifs.
- 3.2 Qualité de l'air extérieur et de l'air intérieur aux bâtiments.
- 3.3 Lutte contre le bruit excessif.
- 3.4 Risques émergents, technologiques et nanotechnologiques.
- 3.5 La prévention des déchets et des pollutions liés commue avantage compétitif pour les entreprises et les territoires.

4 Instaurer une démocratie écologique

- 4.1 La reconnaissance des partenaires environnementaux.
- 4.2 Une stratégie nationale de développement durable validée par un Parlement intégrant davantage la dimension environnementale et le développement durable.
- 4.3 Collectivités territoriales : des acteurs essentiels de la définition et de la mise en œuvre des politiques de développement durable.
- 4.4 Des pouvoirs publics exemplaires.
- 4.5 Des décisions publiques s'inscrivant dans la perspective d'un développement durable.
- 4.6 Une gouvernance écologique pour les acteurs économiques et sociaux.
- 4.7 Citoyens et consommateurs responsables : éducation, formation et information.
- 4.8 Impulser des évolutions nécessaires en Europe et à l'international

La Convention alpine

La Convention alpine est une convention internationale visant à assurer la protection et de développement durable de la chaîne alpine. Elle a été signée par l'Autriche, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Liechtenstein, la Principauté de Monaco la Slovénie, la Suisse et l'Union européenne. Elle se compose de douze protocoles thématiques. Après élaboration, chaque protocole doit être ratifié par les Pays signataires puis être repris dans le droit national.

Pour chaque protocole établi, les principales orientations (non exhaustives) sont les suivantes.

Protocole « Aménagement du territoire et développement durable »

- Réaliser des plans et/ou des programmes d'aménagement du territoire et de développement durable.
- Fournir une offre d'emploi satisfaisante ; assurer l'approvisionnement en biens et services nécessaires au développement social, culturel et économique.
- Réserver des terrains aptes à l'agriculture, à l'économie pastorale et forestière ; conserver des territoires à forte valeur écologique et culturelle ; garantir une protection contre les risques naturels.
- Délimiter de manière adéquate et économe les territoires à urbaniser.
- ...

Protocole « Protection des sols »

- Utiliser les sols de manière économe et précautionneuse ; extraire des matières premières en manageant les sols.
- Préserver les sols des zones humides et des tourbières.
- Adopter une bonne pratique agricole, pastorale et sylvicole adaptée aux conditions locales ; adopter une bonne pratique des apports de substances provenant de l'utilisation d'engrais ou de produits phytosanitaires.
- Éviter les impacts négatifs des activités touristiques sur les sols et la déstabilisation des sols par une exploitation touristique intense.
- Limiter l'apport des polluants, aborder la question des sols et sites pollués.
- ...

Protocole « Protection de la nature et entretien des paysages »

- Connaître et suivre l'état de la protection de la nature et de l'entretien des paysages ; établir des programmes et/ou des plans sur la base d'objectifs, de mesures et de moyens.
- Prendre les mesures nécessaires pour la préservation et l'amélioration des habitats naturels et semi-naturels de la flore et de la faune sauvages et les autres éléments caractéristiques des paysages naturels et ruraux.
- Réduire les contraintes et détériorations subies par la nature et les paysages.
- Conserver, gérer, voire agrandir les espaces protégés existants dans le but pour lequel ils ont été créés.
- Établir des réseaux nationaux et transfrontaliers d'espaces protégés.
- Conserver la faune et la flore indigènes dans leur diversité spécifique et dans des populations suffisantes en s'assurant que les habitats soient de dimension suffisante.
- Établir des listes des espèces menacées nécessitant des mesures particulières de protection ; prévoir la réintroduction d'espèces indigènes.
- ...

Protocole « Agriculture de montagne »

- Tenir compte, dans le respect du paysage naturel et rural, des conditions particulières des zones de montagne dans le cadre de l'aménagement du territoire, de l'occupation des sols, de la réorganisation foncière et de l'amélioration des sols.
- Garantir une exploitation agricole adaptée au terroir et compatible avec l'environnement.
- Assurer la préservation ou le rétablissement des éléments traditionnels du paysage rural.
- Prévoir des mesures particulières pour la conservation des bâtiments agricoles et des éléments architecturaux ruraux traditionnels, ainsi que pour le maintien de l'utilisation des méthodes et des matériaux de construction caractéristiques.
- Favoriser l'emploi et la diffusion de méthodes de production extensives, naturelles et caractéristiques du lieu ; protéger et valoriser la production de produits agricoles typiques.
- Maintenir l'économie d'élevage, y compris les animaux domestiques traditionnels, dans des formes adaptées au terroir, en utilisant les pâturages disponibles et en respectant l'environnement.
- Préserver les structures agricoles, pastorales et forestières nécessaires et adopter les mesures nécessaires à la conservation du patrimoine génétique des élevages et des cultures, notamment dans le domaine de la recherche et de la vulgarisation.
- Créer des conditions favorables à la commercialisation des produits en vue d'augmenter leur vente sur place et de renforcer leur compétitivité sur les marchés nationaux et internationaux, notamment par des appellations d'origine contrôlée et des labels de qualité.
- Améliorer les conditions de vie et de travail dans l'agriculture de montagne.
- ...

Protocole « Forêts de montagne »

- Maintenir la fonction protectrice de la forêt de montagne tout comme sa fonction de production et ses fonctions sociales et écologiques.
- Planifier et réaliser avec soin les dessertes de la forêt tout en tenant compte des exigences de la protection de la nature et des paysages.
- Délimiter un nombre et une étendue suffisants de réserves forestières naturelles.
- ...

Protocole « Tourisme »

- Tenir compte, pour le développement du tourisme, des préoccupations concernant la protection de la nature et la sauvegarde du paysage ; promouvoir les projets favorables aux paysages et tolérables pour l'environnement ; adapter le développement touristique aux particularités de l'environnement et aux ressources disponibles de la localité ou de la région intéressée.
- Favoriser les échanges d'expériences et la réalisation de programmes d'actions communs, poursuivant l'amélioration qualitative.
- Délimiter conformément aux critères écologiques des zones non aménageables où l'on renonce aux aménagements touristiques.
- Assujettir les nouvelles concessions au démontage et à l'enlèvement des remontées mécaniques hors d'usage et à la renaturation des surfaces inutilisées.
- Réduire le trafic motorisé à l'intérieur des stations touristiques ; soutenir les initiatives tendant à améliorer l'accès aux sites et centres touristiques au moyen de transports collectifs et à encourager l'utilisation de ces transports par les touristes.
- Présenter la meilleure intégration possible des pistes de ski au paysage et limiter autant que possible les modifications de terrain.
- Maîtriser les pratiques sportives de plein air, particulièrement dans les secteurs protégés.
- Limiter au maximum voire interdire les activités sportives motorisées et limiter au maximum voire interdire les déposes par aéronefs à des fins sportives.
- ...

Protocole « Transports »

- Coordonner les différents modes et moyens de transport et renforcer l'intermodalité.
- Optimiser l'exploitation des systèmes de transport et des infrastructures existants en imputant les coûts externes et les coûts d'infrastructure aux usagers.
- Encourager un transfert des transports de personnes et de marchandises vers les moyens de transports plus respectueux de l'environnement et vers des systèmes de transport intermodaux et favoriser d'une manière générale une réduction du volume du trafic.
- Encourager la création et le développement de systèmes de transports publics conviviaux et adaptés à l'environnement.
- Améliorer les infrastructures ferroviaires par la construction et le développement de grands axes ferroviaires transalpins, y compris les voies de raccordement et la mise en place de terminaux adaptés.
- Renoncer à construire de nouvelles routes à grand débit pour le transport routier transalpin.
- Pour les installations pour le tourisme, donner la priorité aux moyens de transport publics, créer et maintenir de zones à faible circulation et de zones exemptes de circulation, exclure des voitures dans certains lieux touristiques et favoriser le transport des touristes sans voitures.
- Prendre en compte les coûts réels afin d'appliquer le principe du pollueur-payeur pour introduire des systèmes de tarification qui incitent à l'utilisation de modes et de moyens de transport respectueux de l'environnement.
- ...

Protocole « Énergie »

- Améliorer la compatibilité environnementale de l'utilisation de l'énergie et encourager en priorité les économies d'énergie et une utilisation rationnelle de celle-ci.
- Améliorer l'isolation des bâtiments et l'efficacité des systèmes de distribution de chaleur, optimiser le rendement des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation, réaliser des contrôles périodiques, réduire les émissions polluantes des installations thermiques, réaliser des économies d'énergie grâce à des procédés technologiques modernes pour l'utilisation et la transformation de l'énergie, le calcul individuel des coûts de chauffage et d'eau chaude, la planification et la promotion de nouveaux bâtiments utilisant des technologies à faible consommation d'énergie, promouvoir et mettre en œuvre de projets énergétiques et climatiques communaux/locaux.
- Améliorer le bilan énergétique des bâtiments en cas de rénovation et encourager à l'utilisation de systèmes de chauffage respectant l'environnement.
- Promouvoir l'utilisation préférentielle de ressources d'énergie renouvelables.
- Pour les installations hydroélectriques, ne pas porter atteinte aux fonctions écologiques des cours d'eau et à l'intégrité des paysages et respecter des débits minimaux à déterminer ; réduire les fluctuations artificielles du niveau d'eau et permettre la migration de la faune ; améliorer la compétitivité des centrales hydroélectriques existantes.
- Sauvegarder le régime des eaux dans les zones réservées à l'eau potable, dans les espaces protégés avec leurs zones tampons, les zones non aménageables, ainsi que dans les zones intactes au point de vue de la nature et du paysage.
- Remplacer les installations utilisant des combustibles fossiles, en donnant la préférence aux installations utilisant des sources d'énergie renouvelables.
- En ce qui concerne le transport et la distribution d'énergie, prévoir la rationalisation et l'optimisation des infrastructures existantes, en tenant compte des exigences de protection de l'environnement.
- ...

Les protocoles Eaux, Gestion des déchets, Population et culture et Qualité de l'air n'ont pas encore été établis.